

RÉSOLUTION N° 4/2014
RELATIVE À LA NOMINATION DES MEMBRES ET DU
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE FINANCE DE
L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
Réunion de l'Assemblée des Parties
6 novembre 2014

L'Assemblée des Parties,

Conformément à l'article 28 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties et l'article 2 des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance de l'Assemblée des Parties telles que modifiées ;

Rappelant la résolution n° 08/2012 par laquelle la Jordanie, le Kenya, les Pays-Bas, les Philippines et la République populaire de Chine ont été nommés membres du Comité d'audit et de finance, et les Pays-Bas ont été nommés Président du Comité d'audit et de finance, chacun pour un mandat de deux ans, expirant à la réunion annuelle de l'Assemblée des Parties de 2014 ;

Considérant que l'Assemblée des Parties a reçu les candidatures suivantes pour devenir membre du Comité d'audit et de finance : la France, le Kenya, les Pays-Bas, la République populaire de Chine et la Roumanie; et reconnaissant que les Pays-Bas ont présenté leur candidature à la Présidence du Comité d'audit et de finance ;

Décide de:

Nommer la France, le Kenya, les Pays-Bas, la République populaire de Chine et la Roumanie membres du Comité d'audit et de finance pour un mandat de deux ans, expirant à la réunion annuelle de l'Assemblée des Parties de 2016 ; et

Nommer les Pays-Bas Président du Comité d'audit et de finance pour un mandat de deux ans, expirant à la réunion annuelle de l'Assemblée des Parties de 2016.